

## Problématique urgence alimentaire

### 1. CONSTATS

Le concept de sécurité alimentaire, fait l'objet d'un consensus international depuis le Sommet Mondial de l'Alimentation réuni à Rome en 1996. En creux, l'insécurité alimentaire correspond à une situation dans laquelle les personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre en quantité suffisante qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine.

La notion d'insécurité alimentaire englobe des situations très différentes allant de la survie immédiate à la grande précarité issue de difficultés économiques chroniques. L'insécurité alimentaire se ressent chez toutes les catégories de personnes, mais les acteurs de la distribution d'aide alimentaire notent une corrélation forte avec le niveau de revenus des ménages, elle est très élevée parmi les bénéficiaires de minima sociaux et globalement chez les ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Plus finement, sont concernés les ménages monoparentaux, retraités, les personnes handicapées, les jeunes qui n'ont pas encore droit au RSA et ont quitté leur famille, les étudiants en panne de bourse (certains ne font qu'un repas par jour, le restaurant universitaire étant encore trop cher) et les personnes étrangères sans droits.

Or, la pauvreté dans l'agglomération messine touche un nombre croissant de personnes et alimentation est un problème qui a un caractère d'urgence : c'est tous les jours qu'il faut manger !

Cette situation est liée à deux facteurs principaux.

- Les ressources d'abord puisque les minima sociaux ne jouent pas suffisamment leur rôle de protection de la famille, et ce pour diverses raisons :
  - o la mise en place de prestations est parfois longue soit du fait des délais de RDV auprès des travailleurs sociaux mais aussi par méconnaissance des droits ou par la demande de documents manquants aux personnes
  - o le RSA versé en début de mois est souvent absorbé pour combler un découvert bancaire. Les personnes trop endettées ouvrent parfois un nouveau compte bancaire dans le seul but de pouvoir bénéficier de ce RSA et s'alimenter.
  - o les indus signifiés par la CAF apparaissent de manière brutale aux familles, la perte substantielle de prestations sociales produit des situations sociales et financières inextricables ; la suspicion de faute anéantit les personnes, la preuve de l'innocence demande du temps, la négociation pour un apurement compatible avec le budget familial est difficile voire impossible..
- Le poids croissant des dépenses contraintes. Le budget des familles rencontrées par les différents partenaires fait état de dépenses contraintes (loyer, énergie, transport) qui représentent 2/3 des revenus de ces ménages.

Cela a pour conséquence que les ménages payent d'abord leur loyer et leurs factures d'énergie (factures qui ont un caractère obligatoire et dont le non-acquittement conduit à l'expulsion ou la coupure d'énergie). Les autres dépenses (santé, équipement du logement) sont réduites à leur minimum et ne peuvent être financées que par l'emprunt ou le découvert bancaire. L'endettement croissant pour des dépenses ordinaires est constaté par l'association Crésus (explosion des demandes de dossier de surendettement : deux mois d'attente pour une RDV).

Le montant total du revenu familial ne permet pas d'assumer les dépenses d'alimentation et d'habillement, même réduites... On restreint donc le budget alimentation. Les restrictions dans le poste « alimentation » se concrétisent par la diminution de la consommation de viande, de poisson, de fruits et de légumes, ou encore par le fait de sauter des repas.

Ainsi, des familles et des personnes isolées n'ont plus de quoi acheter leur nourriture à partir du 20 du mois et jusqu'au 6 du mois suivant, et vivent de débrouille.

Certaines familles font le tour des aides, dans un réflexe de survie parfois mal compris des acteurs de l'aide alimentaire.

Par ailleurs, ces familles pratiquent souvent la solidarité entre elles quand certaines se débrouillent mieux que d'autres.

Il peut exister aussi à l'inverse certaines formes de « racket ».

Elles sont également contraintes de glaner parmi les invendus des boulangeries ou du marché et mendicité dans la rue, qui sont les derniers recours pour les plus précaires.

Il reste que, pour une famille qui, suite à une série de problèmes financiers, se trouve obligée de faire la queue dans une association pour obtenir une aide, le choc est de taille et certaines personnes renoncent à solliciter une aide par sentiment de honte, de déclassement.

Cette situation contribue à la désocialisation des personnes et l'éclatement du lien familial : on ne peut se réunir pour un repas partagé et on s'alimente quand cela est possible, à la sauvette, en solitaire. Cela a évidemment des répercussions sur la santé.

## 2. REPONSES APPORTEES

L'aide alimentaire est une aide attribuée à des personnes défavorisées ou rencontrant ponctuellement des difficultés économiques. Elle vise différents objectifs :

- répondre à des situations d'urgence,
- offrir une alimentation diversifiée et en quantité suffisante,
- inciter la personne démunie à prendre soin d'elle, dans un processus de « renarcissisation »
- éviter le gaspillage en valorisant les invendus et les surproductions de denrées consommables,
- constituer un outil d'inclusion sociale, voir économique (exemple des coopératives alimentaires).

Le rôle de la Banque alimentaire qui fournit 42 associations en Moselle est capital. Les associations complètent avec leurs propres collectes et ramassages, les appels aux donateurs, les appels en paroisses, les subventions, les partenariats avec des fournisseurs. Les associations agissent suivant des modes variés avec ou sans prescription des travailleurs sociaux, avec ou sans contrepartie financière des bénéficiaires. Certaines interviennent sur des populations géographiquement ciblées : telle commune, tel quartier. Certaines établissent des conditions d'accès particulières comme la présentation d'un titre de séjour, d'autres assurent un accueil inconditionnel, même avec leurs animaux de compagnie.

L'aide alimentaire prend, sur notre territoire, différentes formes.

- Les épiceries solidaires impliquant participation financière des bénéficiaires :
  - Maison de la Solidarité à la Mairie de Woippy (Croix rouge, Restos du cœur et Banque alimentaire)
  - Epicerie solidaire du foyer AMLI de l'avenue de Blida
  - Epicerie du Comité de gestion des centres sociaux de Borny
  - Epicerie de la Croix rouge aux Hauts de Vallières,
  - Epicerie de la Conférence St Vincent de Paul, à Montigny
  - Local Ozanam de la Conférence St Vincent de Paul, à Bellecroix,
  - Camion magasin ambulant de la Banque alimentaire qui se rend dans 8 foyers et hôtels sociaux de Metz et de la toute proche banlieue

- future épicerie solidaire du foyer Mozart (ouverture en juin).
- Les distributions alimentaires (généralement sans contrepartie financière) :
  - Restos du Cœur à Borny, Metz-Nord, Metz Sablon, Woippy et Ars sur Moselle.
  - Association ZAI chez Caritas : casse-croute et colis de dépannage.
  - Bus de la Fondation Abbé Pierre de novembre à mars
  - Equipe Rue diocésaine : sandwichs.
  - Secours populaire, rues aux Ossons, du Dauphiné et Paul Chevreux : colis
  - Association Partage alimentaire à la Chapelle de Borny : colis
  - Ordre de Malte : petits-déjeuners place de la cathédrale le dimanche matin en hiver
  - Bonnets bleus : colis le dimanche AM place de la Comédie.
- Les Restaurants sociaux :
  - Toute l'année, avec participation financière symbolique :
  - La FAP : "Boutique solidarité", 7 rue Clovis à Metz : accueil anonyme pour le déjeuner, du lundi au vendredi.
  - Le Secours Catholique : "Accueil Jean Rodhain" 9 rue de la Glacière : petits déjeuners, déjeuners et diners : hommes isolés de plus de 25 ans du lundi au vendredi.
  - L'Accueil du Pont des Grilles 1 av de Blida, ouvert aux non-résidents.
  - En période hivernale, sans participation financière : Bus des Restos du Cœur : repas chauds complets
- Les aides alimentaires financières, parmi lesquelles on distingue :
  - Les aides, de droits communs, apportées par les institutions :
    - L'AMS : revenus de subsistance versés par l'Etat aux sortants de détention
    - Le Fonds d'Action Sociale du Conseil Général (sur instruction de travailleur social pour les familles avec un enfant mineur)
  - Les aides facultatives :
    - Les "chèques service" du Secours catholique de valeur unitaire 7,50 euros, n'excédant pas 45 euros pour une famille, disponibles à la permanence d'accueil d'urgence, tous les après-midi en semaine.
    - Les "chèques d'accompagnement personnalisé" (CAP) du CCAS de Metz : différentes valeurs
    - les "chèques d'accompagnement personnalisés" de 6 euros de la Croix Rouge
    - les commissions sociales (aide accordée sur dossier transmis par les travailleurs sociaux) du CCAS, du Secours catholique,
    - la commission multipartenariale 1/mois entre le CCAS/Croix rouge/Equipes St Vincent/FAP/Secours catholique
- Les aides des Coopératives ou « ateliers pédagogiques alimentaires » pour un public ciblé :
  - Les équipes Saint Vincent, en partenariat avec l'UDAF, ASBH-CAF = 5 ateliers : actions d'insertion du Conseil général pour les bénéficiaires du RSA
  - Le Secours catholique : 3 ateliers en partenariat avec l'UDAF, le CCAS et l'Université. Pour 2 d'entre eux, le repas, préparé par les bénéficiaires, est pris ensemble et le surplus est réparti entre les présents.

Des associations proposent des ateliers culinaires pour accompagner les bénéficiaires et leur permettre de faire bon usage des produits reçus, surtout s'ils leur sont inconnus dans leur culture. Il est nécessaire aussi de tenir compte des possibilités de cuisiner très variables suivant le logement : dans les hôtels par exemple, il n'y a souvent qu'un micro-onde.

Enfin, l'aide alimentaire est de plus en plus le point de départ d'autres demandes : vêtements, équipement ménager, coiffure.... Les associations développent les occasions de rencontre avec les personnes en leur proposant des activités de loisirs (cinéma, activités sportives...), d'apprentissage de la langue ou de créativité (peinture) afin de rompre leur isolement, de bâtir la confiance, de leur redonner une place et de pouvoir éventuellement les accompagner dans leurs démarches et de travailler sur leur budget. Les associations sont parfaitement conscientes de l'importance d'un accompagnement des familles dans leur recherche d'une meilleure qualité alimentaire ...et d'une meilleure vie faite de liens sociaux.

### 3. PROBLEMATIQUES

- **Qualité de l'alimentation et précarité**

Bien que la plupart des associations s'efforcent de proposer une offre variée en achetant des compléments en fruits et légumes par exemple, et en créant des partenariats avec des supermarchés pour le frais, les familles reçoivent des aides en nature qui calment la faim mais ne permettent pas toujours une nourriture équilibrée (aliments trop sucrés, chips....).

Elles peuvent être insuffisantes en fruits, légumes verts, viande et poisson frais, peu appétissantes (surplus de l'Union européenne sous un packaging très basique), peu variée ("encore des.....!").

A noter que les personnes fragiles sont inquiètes de la qualité des produits donnés et craignent d'empoisonner leur famille (elles ont l'impression que la nourriture donnée est moins saine à cause d'affaires comme la viande de cheval vendue pour de la viande de bœuf et proposée aux associations caritatives).

Elles confondent les notions de date préférentielle de consommation et de DLU : date limite de consommation, ) et rejettent des produits avec une date préférentielle dépassée. La proposition d'aliments dont les dates préférentielles sont dépassées est souvent vécue comme une forme de mépris par des personnes souvent stigmatisées.

Ces inquiétudes sont renforcées par les difficultés de la conservation des aliments, (l'été par exemple, mais pas seulement) et des dates d'utilisation souvent très rapprochées. L'aide alimentaire d'urgence ne peut être une aide au rabais.

Par ailleurs les associations s'interrogent sur l'utilisation des denrées reçues ou achetées lorsque les personnes n'ont pas eu de notions de cuisine et d'équilibre alimentaire.

Les aides sous forme de chèque alimentaire sont appréciées pour la souplesse et la dignité qu'elles assurent, mais coûtent cher aux associations et à la collectivité. De plus, il n'est pas garanti que les aliments ainsi achetés permettent un repas.

**Proposition:** Mettre en place une réflexion entre associations et partenaires, en particulier les partenaires Santé, pour savoir comment améliorer la qualité et optimiser l'utilisation de l'aide alimentaire par les bénéficiaires

- **Problèmes de mobilité des personnes vers les centres d'aide alimentaire**

Une des difficultés majeures pour ces familles est de venir chercher l'aide à des horaires précis (quand elles ont la chance d'être prises par un travail à ces heures là), puis de transporter à pied, faute de pouvoir payer le bus, des quantités importantes de nourriture parce que l'aide est donnée pour la semaine, la quinzaine, voire le mois. Dans le meilleur des cas, elles ont un caddie de marché. Ce problème récurrent dans une agglomération aussi étendue que celle de Metz est d'autant plus crucial à la campagne où il n'existe plus autant de liaisons inter villages. Les difficultés de santé ou même un handicap rendent l'approvisionnement encore plus difficile, voire impossible.

Seul le camion – épicerie de la banque alimentaire sillonne l'agglomération messine et va à la rencontre des personnes en difficulté.

**Proposition :** travailler sur la répartition géographique des aides dans l'agglomération (cf carte établie par le réseau) et chercher des solutions (covoiturage, livraison, transport collectif gratuit...) pour faciliter l'accès à l'aide alimentaire quand elle existe et ne pas pénaliser davantage les personnes en situation de précarité

- **Relations des associations avec les partenaires sociaux**

- a) **Situation critique des familles suite à une mise à jour des dossiers de prestations sociales ou à des délais de RV**

Les familles connaissent des difficultés lorsqu'elles sont dans l'attente de prestations sociales, mais aussi lorsqu'elles subissent des pénalités ou cessent de les percevoir du fait de la révision de leur situation.

La CAF peut être amenée à prélever, en une seule fois ou sur un temps très court, des sommes versées indument. Le « reste à vivre » n'est pas suffisamment pris en compte. Les travailleurs sociaux sont démunis dans ces situations et le CCAS et les associations vers lesquels ces personnes se tournent, ne savent pas comment ni ne peuvent venir en aide de manière durable à ces familles.

- b) **Connaissance du travail des associations**

Force est de constater que, du fait de leur surcharge de travail, les travailleurs sociaux ne peuvent connaître le fonctionnement de toutes les associations composées essentiellement de bénévoles et évoluant dans le temps. Sans prendre en compte les règles de celles – ci, ils parent au plus pressé en orientant telle ou telle personne pour une aide qui n'existe pas ou ne peut être assurée par l'association.

De plus, ils sont souvent difficiles à joindre par les associations qui sont tenues de les contacter dans la limite horaire de standards téléphoniques.

**Proposition :** Mettre en place une instance de concertation qui se réunirait une fois par mois sur le modèle de la veille sociale de l'hébergement, c'est à dire une « veille sociale de l'aide alimentaire », à laquelle participeraient la CAF, les travailleurs sociaux prescripteurs, les représentants des associations, etc., pour pouvoir évaluer globalement les besoins et réajuster les réponses, pour pouvoir anticiper les problèmes qui se posent aux familles et envisager le meilleur accompagnement : aide alimentaire, aide aux démarches..., c'est-à-dire améliorer le dialogue et la coordination parmi les différents intervenants

- **Organisation de l'aide alimentaire en direction des personnes hors du droit.**

Les personnes qui viennent en France pour une immigration économique et les déboutés du droit d'asile ne peuvent avoir que des aides alimentaires très ponctuelles par le biais de certaines distributions alimentaires énumérées ci-dessus, bus des Restos du cœur, bus de la FAP, ordre de Malte, Bonnets bleus...

Elles n'ont pas accès aux épiceries solidaires et ne bénéficient d'aucun suivi social. L'accès à l'eau est quelquefois problématique.

Une étude de Médecins du monde de mai 2014 dans 7 centres de soins de grandes villes établit que 50% des personnes déclarent ne pas manger à leur faim et dépensent moins de 3,5€/jour pour se nourrir. Les journées sans repas sont fréquentes : plus de 50% des adultes et 20% des enfants n'ont pas mangé pendant au moins une journée entière au cours du dernier mois (20% des enfants).

Les associations ont vocation à répondre à des besoins urgents et ponctuels, mais ne peuvent subvenir aux besoins des familles sur la durée.

C'est d'autant plus difficile à accepter qu'il s'agit souvent de familles dont les associations voient l'évolution et la volonté de s'intégrer.

**Proposition** : travailler tous ensemble avec les instances de l'Etat pour connaître et évaluer l'étendue des besoins et trouver des réponses dignes pour les personnes dans ces situations qui donneraient le temps d'un accompagnement vers des solutions pérennes

- **Participation des personnes en difficulté à la réflexion sur l'aide alimentaire d'urgence**

Les intervenants sociaux, bénévoles et salariés, sont au plus près des préoccupations des personnes en insécurité alimentaire. Ils les écoutent et cherchent avec elle des réponses. Ils sont aujourd'hui le porte-parole des personnes qu'ils rencontrent. Il serait important de les associer à nos travaux. Il est donc urgent de penser dès aujourd'hui comment les intégrer dans nos groupes de réflexion et d'action. Il est évident qu'il est de notre responsabilité d'être attentif à leur laisser cette place : cette participation serait une vraie avancée sociale pour tous.

**Propositions** : Partager nos expériences sur nos pratiques respectives en ce domaine, poursuivre le travail du groupe alimentaire en amenant chacun une personne bénéficiaire de nos aides de façon à ouvrir notre réflexion sur ce qui est perçu par les familles en insécurité alimentaire, recherche ouverte et partage de propositions nouvelles pour favoriser cette participation